

Le service des colis postaux en Tunisie

I. — HISTORIQUE

Dicté à l'origine par le souci de préserver le secret des correspondances officielles, le monopole de l'Etat en matière de transport de courrier a subsisté jusqu'à notre époque. Fondé maintenant sur d'autres principes : sécurité et secret de toutes les correspondances officielles ou privées, desserte même déficitaire de toutes les localités, il est devenu la base d'un service public destiné avant tout à servir les usagers et le pays.

Il s'étend en France et en Tunisie à tous les objets de correspondance et aux paquets jusqu'au poids de 1 kilog.

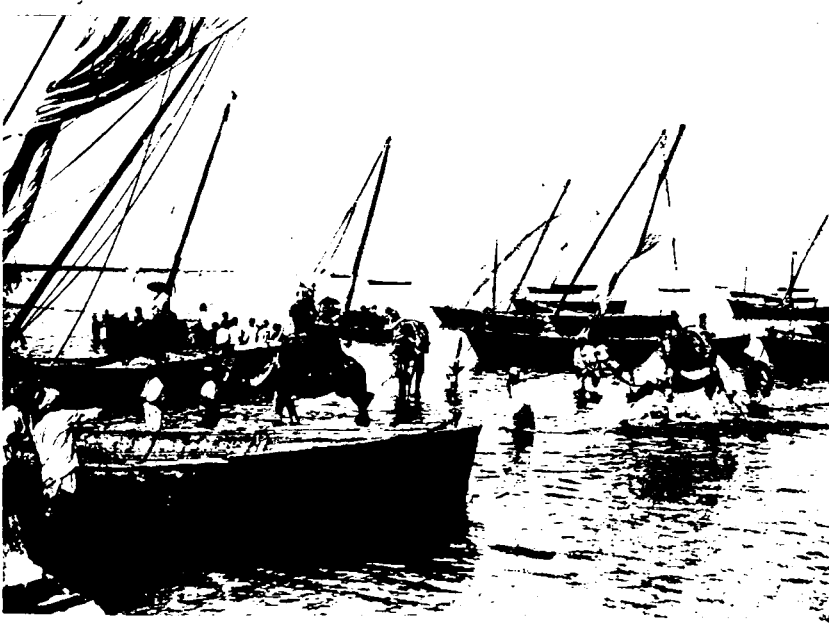
Il résulte de cette règle que le transport des envois dont le poids dépasse un kilog. échappe au monopole. Dans ce domaine, l'entreprise privée n'est soumise à aucune restriction et l'Administration postale ne jouit d'aucun privilège.

Ceci n'a pas empêché la plupart des services postaux de créer et de gérer un service de messageries portant sur les envois de plus d'un kilog. : les colis postaux. Les difficultés d'organiser un tel service résident dans le fait qu'il n'est pas possible d'utiliser les installations postales existantes, servant au tri et à la manutention du courrier ordinaire. Le poids, le volume, la nature même des objets à acheminer constituent autant d'obstacles à cette création.

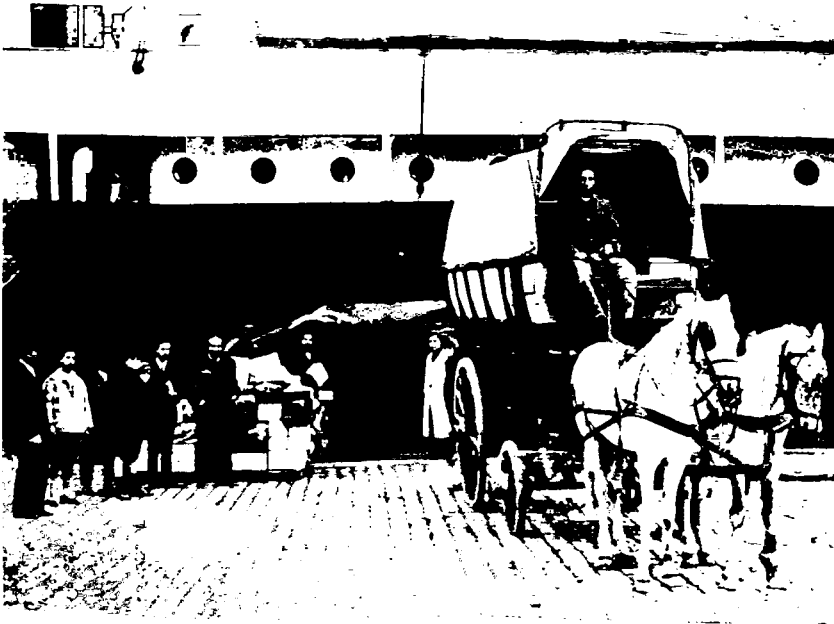
Ces difficultés ont déterminé certains pays à confier l'exécution du service des colis postaux aux compagnies de chemin de fer et de navigation. Ainsi, en France, la S.N.C.F. assure l'expédition, le transport et la livraison des colis postaux sur toute l'étendue du territoire.

Le manque de moyens matériels devait amener, à l'origine, l'Office Postal Tunisien à adopter une position similaire et à laisser l'exploitation des services de messagerie aux compagnies maritimes et à la compagnie de chemin de fer Bone Guelma pour les villes situées aux points d'escale des paquebots ou pourvues d'une gare. Vingt cinq localités seulement étaient desservies en 1891 et le poids maximum des colis était de 3 kilogs.

Ce n'est qu'en 1892, après la construction de l'Hôtel des Postes de Tunis que l'Office put se substituer aux entreprises de transport.



Le débarquement des colis postaux à Djerba vers 1912



Le débarquement des colis postaux au Port de Tunis en 1924

Dès la prise en charge du service, la rapidité et la régularité des services postaux, la multiplicité des courriers desservant toutes les localités apportèrent une amélioration considérable sur l'ancienne méthode d'exploitation, amélioration qui fut accueillie avec faveur par le public et se traduisit par un développement marqué du trafic.

En dépit de difficultés importantes, et notamment de la précarité des moyens de transport, en particulier dans le Sud où les courriers étaient acheminés par cavalier ou à dos de chameau (photo 1), l'Office Tunisien ouvrit la totalité de ses bureaux au nouveau service afin de mettre dans la plus large mesure ce moyen facile et économique d'échange à la disposition du plus grand nombre d'usagers. Parallèlement la limite maximum de poids des envois passait de 3 à 10 kilogs.

De telles mesures entraînaient évidemment des charges très lourdes, des sacrifices importants mais elles infusaient une vie nouvelle au service des colis postaux qui devait se développer jusqu'à devenir une des artères économiques vitales du pays.

A titre d'exemple, alors qu'en 1891, les compagnies de transport acheminaient 70.000 colis, dès 1892 l'Office Postal Tunisien avait à faire face à un trafic de 120.000 colis, chiffre qui devait passer en 1902, dix ans après le transfert du service, à 320.000 colis, puis à 402.000 en 1904.

Ces chiffres prouvent à quel point ce service fut apprécié et permettent de constater qu'il répondait bien à l'un des besoins essentiels d'un pays alors dépourvu de voies de communications et de transports. Pour beaucoup de villages écartés, le colis postal était devenu le seul mode de ravitaillement, le seul lien avec l'extérieur.

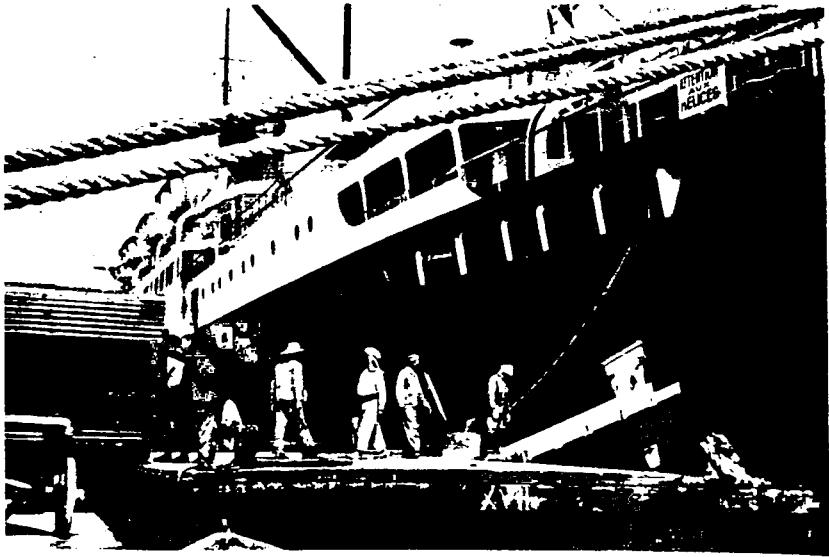
II. — EVOLUTION DU SERVICE

Les temps ont changé, la piste a fait place à la route, le chameau s'est effacé devant le train et le camion automobile (photo 2 et 3). Le réseau tunisien de communications permet de joindre en quelques heures deux points quelconques du territoire, mais le colis postal est demeuré.

Les améliorations apportées constamment à cette branche du service lui ont permis d'évoluer, de s'adapter aux besoins nouveaux et de garder son caractère d'élément indispensable de la vie économique tunisienne.

Cette évolution s'est traduite successivement par :

- la création des envois contre remboursement, des colis francs de droits, des colis avec valeur déclarée;
 - l'extension des relations avec la plupart des pays de l'Union Postale Universelle;
 - l'élévation des limites de poids, portées à 15, puis à 20 kilogs.
- Parallèlement, la création de nouveaux bureaux de poste et leur



Le débarquement des colis postaux au Port de Tunis en 1954

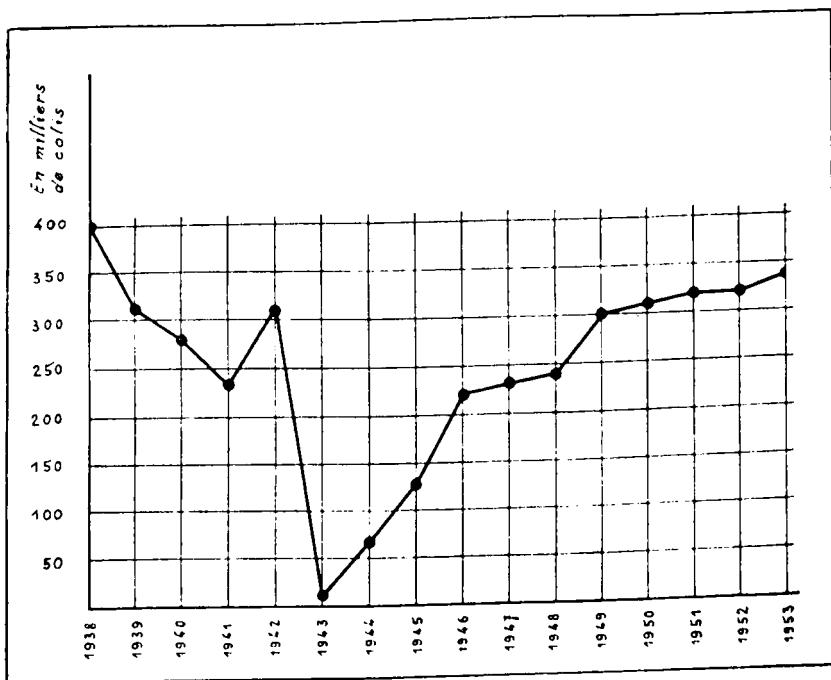


Départ d'une tournée de distribution à Tunis

participation au service étendait le champ d'action des colis postaux.

* * *

La période de guerre amena la disparition presque totale du service par la suppression des échanges internationaux, la coupure des relations avec la France et la destruction du bureau d'échange de Tunis.



Nombre global des colis traités par le Service des colis postaux de 1938 à 1953

A l'armistice un immense effort devait permettre de reprendre les relations interrompues et en quelques années d'égaliser le trafic d'avant guerre. Dans le cadre de cet effort, citons la construction en 1948 d'un nouveau bureau d'échange mieux adapté aux besoins et destiné à permettre une organisation meilleure du service.

Dès la cessation des hostilités, la politique de l'Office Tunisien en matière de colis postaux s'oriente vers une accélération des transports et la simplification des livraisons soumises à de nombreuses formalités : passage en douane, éventuellement ouverture et visite, reconnaissance des envois par le service, envoi d'avis au destinataire, encaissement des taxes diverses, etc...

En 1948, il est décidé que les colis en provenance de toutes origines seront distribués d'office à domicile (photo 4). Puis, grâce à la collaboration de l'Administration des douanes une mesure particulièrement heureuse visant à abrégé les opérations de réception et les formalités de dédouanement effectuées par l'Administration pour le compte du destinataire est mise en vigueur en 1952.

Elle consiste à acheminer par avion de Marseille à Tunis les documents postaux et douaniers qui accompagnent les colis. Le délai de quelques jours qui s'écoule entre l'arrivée de ces documents et celle des colis permet de procéder au dédouanement de la majorité des envois qui peuvent alors être mis en distribution quelques heures après leur débarquement. Cette méthode supprime le stationnement des colis au bureau d'échange et l'on a pu voir à Tunis des colis parvenus le matin remis le même jour à leur destinataire.

Par ailleurs les usagers ont été autorisés à faire prélever d'office sur leur compte courant postal les taxes grevant les colis qui leur sont destinés. A noter que les droits de douane sont compris dans ces taxes et sont réglés à l'Administration intéressée par l'Office Tunisien qui a perçu, en 1953, 870 millions de francs pour le compte des douanes.

Enfin au service de messagerie par voie maritime et ferroviaire est venu s'adjoindre depuis 1948 un service de colis par avion. L'année de sa création, il était acheminé 4.000 colis par voie aérienne, chiffre qui devait passer à 19.000 colis pour 1953. Les relations par avion, limitées d'abord à la France se sont étendues au cours de la même période à l'Union Française, à l'Europe, puis aux pays d'Outre-Mer. Le service des colis postaux avion semble donc devoir prendre un essor considérable dans l'avenir. En effet, il est le véhicule indispensable des marchandises onéreuses, fragiles ou périssables auxquelles il évite le magasinage dans les ports, les longues manipulations souvent dommageables, les stations dans les cales des navires ou dans les wagons de chemin de fer : le mot de colis avion est devenu synonyme de rapidité et de sécurité. Son seul inconvénient et en même temps, l'obstacle le plus important au développement du service aérien réside dans son prix de revient élevé, obstacle qui d'ailleurs ira diminuant avec le temps.

Toutes ces mesures ont porté leurs fruits puisque malgré la situation économique instable et peu favorable au développement des échanges le service des colis postaux a sensiblement retrouvé son trafic d'avant guerre.

Devant ces résultats, on peut espérer que la progression continue enregistrée dans ce domaine se poursuivra au cours des années à venir. D'ores et déjà, les moyens nécessaires pour y faire face ont été prévus et mis à la disposition du service.

GEORGES BERTONI
Inspecteur Rédacteur
à l'Office Tunisien des P.T.T.